

## Conseil municipal • Septembre 2019

Lundi 23 septembre, à 20h30

Vous pouvez assister librement au Conseil municipal. Les séances sont en effet ouvertes au public et ne nécessitent aucune inscription préalable. Il vous suffit de venir à l'Hôtel de Ville un peu avant l'ouverture de la séance, et le tour est joué ! Nous vous attendons le **lundi 23 septembre dès 20h30** !



Les comptes-rendus sont par ailleurs disponibles sur [www.magny-les-hameaux.fr](http://www.magny-les-hameaux.fr), consultables en mairie sur simple demande et une version synthétisée est affichée sur les panneaux d'information municipale.

Par ailleurs, pour rappel, la municipalité vous propose d'autres dispositifs pour favoriser la proximité entre habitants et élus : des comités consultatifs ouverts à tous, des rencontres avec les élus le samedi matin à l'Hôtel de Ville (en dehors des jours fériés et des vacances scolaires), allô M. le Maire, visite de quartiers & hameaux...

### Coordonnées

Hôtel de Ville  
1 Place Pierre Bérégovoy  
78114  
Magny-les-Hameaux  
Documents

[Ordre du jour du conseil municipal du 23 septembre 2019](#)